

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MARS 2018

Présents : Dunand-Sauthier James, Gontharet Colette, Chirouze Patrice, Barthelemy David Carera Evelyne, Charles Régina, Codecco Florence, Pavillet Elisabeth, Doret Christophe

Excusés : Bouvier Sébastien, Péron Céline, Bornand Sylvie, Carcey-Collet David, Pavillet Jérôme, Renaud Frédérique

Secrétaire : Barthélémy David

L'ordre du jour est le suivant : **I. CONSTRUCTION ECOLE** - Demande de subvention Detr 2018
II. FINANCES - Décision spéciale avant vote du budget 2018
III. COURRIERS - INFORMATIONS

Approbation à l'unanimité du C.R. de la réunion du 09/02/2018.

I. CONSTRUCTION ECOLE

1) Demande de subvention Detr 2018 : Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de construction d'une école.

En effet le groupe scolaire actuel a été mis en service à la rentrée 1972, il n'est plus adapté il est composé de 2 classes uniquement. Ce bâtiment est très énergivore, son emplacement en bordure de la route départementale présente des contraintes importantes de stationnement.

Considérant l'estimation des travaux d'un montant de 850 000.00 € H.T

Le C.M approuve le principe du projet présenté, Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 850 000.00 € H.T, Approuve le plan de financement comme suit :

- Subvention DETR 2018 : 293 000.00 € (38% taux Conseil Départemental 2018)
- Subvention FSIL 2018 : faire la demande
- Subvention Contrat Ambition Région : 100 000.00 €
- Finances communales :
 - Vente du bâtiment groupe scolaire actuel : 180 000.00 € H.T
 - Fonds propres : 97 000.00 €
 - Emprunt : 180 000.00 €

Sollicite une subvention de l'Etat - DETR 2018 - pour un montant le plus élevé possible afin de faire face à ces dépenses. Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune Atteste du non commencement de l'opération avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet. Charge le Maire de la suivie du dossier et des signatures nécessaires sur les pièces relatives à la présente décision.

(Délibération 05 Pour: 9 Contre:0 Abstention:0)

II. FINANCES

1) Décision spéciale avant vote du budget 2018 : Vu l'instruction budgétaire et la comptabilité M14 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser le mandatement de la facture de l'Atelier BDA urbanisme & environnement pour un montant de 1 050.00 €.

Il informe l'assemblée que les crédits seront inscrits au BP 2018.

Le C.M. autorise le mandatement de la facture de l'Atelier BDA urbanisme & environnement pour un montant de 1 050.00 €.

Dit que les crédits seront inscrits au BP 2018 au compte 202.

(Délibération 06 Pour:9 Contre:0 Abstention:0)

III. COURRIERS - INFORMATIONS

- La région Auvergne-Rhône-Alpes : (courrier du 15/03/18) Nous informons que le dossier de demande de subvention concernant la construction d'une école est complet et que la demande sera présentée aux élus régionaux.

- Conseil Départemental : (courrier du 5/02/18) Nous informe que le dossier de demande de subvention concernant la construction d'une école sera examiné dans le cadre du contrat du territoire d'Arlyère.

- Ecole : L'organisation des rythmes scolaires sera modifiée pour la rentrée 2018, les élèves seront scolarisés sur une semaine de 4 jours. Les horaires seront les suivants : matin : 8h30- 11h45, après-midi : 13h30 -16h15.